

Déclaration UE de conformité

SOJAM, 2 Mail des Cerclades, CS 20808 Cergy, 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX, déclare par la présente que le produit suivant :

Référence : TAPEL 1
Nom commercial : ACTO Tapette électrique insectes volants & rampants
Gencod : 3 361671 570771

Est fabriqué conformément aux directives et normes suivantes :

- **DIRECTIVE 2014/30/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ;
- **DIRECTIVE 2011/65/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et ses amendements ;
- **EN IEC 55014-1:2021** EMC - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission ;
- **EN IEC 55014-2:2021** EMC - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits ;
- **EN 62321** RoHS - Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques.

Fait à Cergy-Pontoise, le 10 Août 2023

SOJAM
2 mail des Cerclades
CS 20808 - CERGY
95015 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90
Siret : 533 577 490 00014
Agrément Distrib. Phyto. IF01739

Clarisse LEDOUX
Chargée d'affaires réglementaires

